Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-SIXIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A66/40**
Point 23.5 de l'ordre du jour provisoire **17 mai 2013**

Nomination de représentants au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS

Rapport du Secrétariat

1. En vertu des Statuts de la Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies et conformément à la résolution WHA2.49, le Comité des Pensions du Personnel de l'OMS est composé de neuf membres (et de neuf membres suppléants), dont le tiers est nommé par l'Assemblée de la Santé, le tiers par le Directeur général et le tiers est élu par les participants à la Caisse des Pensions. Le mandat est de trois ans et, pour assurer la continuité, des dispositions ont été prises pour renouveler seulement un tiers des membres nommés par l'Assemblée de la Santé à la fois. Le principe selon lequel les six Régions de l'OMS sont représentées au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS a été respecté par les précédentes Assemblées de la Santé.

2. Les représentants ci-après de l'Assemblée de la Santé ont été nommés par :

- **la Soixante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé pour trois ans à compter de 2010 :**[1]

  – le Dr A. A. Yoosuf de la délégation des Maldives à la Soixante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé ;

  – M. R. Chacon de la délégation du Guatemala à la Soixante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé, en qualité de suppléant ;

- **la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé à compter de 2011 :**[2]

  a) pour trois ans :

  – le Dr Ebenezer Appiah-Denkyira de la délégation du Ghana à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé ;

  – Mme Palanitina Tupuimatagi Toelupe de la délégation du Samoa à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, en qualité de suppléant ;

---

[1] Décision WHA63(8).

[2] Décision WHA64(8).

b) pour deux ans :

– le Dr Viroj Tangcharoensathien de la délégation de la Thaïlande à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, en qualité de membre pour la durée restant à courir du mandat du Dr A. A. Yoosuf, de la délégation des Maldives, à savoir jusqu'en mai 2013 ;

- **la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé pour trois ans à compter de 2012 :**[1]

– le Dr Ali Jaffer Mohamed de la délégation de l'Oman à la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé ;

– le Dr Michel Tailhades de la délégation de la Suisse à la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé, en qualité de suppléant.

3. Les mandats du Dr Viroj Tangcharoensathien nommé par la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé (membre), et de M. R. Chacon (membre suppléant), nommé par la Soixante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé, expireront à la clôture de la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé. Le Dr Ali Jaffer Mohamed, nommé par la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé (membre), ne sera plus en mesure de siéger au Comité.

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

4. L'Assemblée de la Santé souhaitera peut-être désigner le Dr Viroj Tangcharoensathien, de la délégation de Thaïlande, en qualité de membre pour un mandat de trois ans jusqu'en mai 2016 et Mme Palanitina Tupuimatagi Toelupe, plus ancien membre suppléant, de la délégation du Samoa, en qualité de membre pour le reste de son mandat jusqu'en mai 2014.

5. L'Assemblée de la Santé souhaitera peut-être également nommer le Dr Mahmoud N. Fikry, de la délégation des Émirats arabes unis, et M. Alejandro Henning, de la délégation de l'Argentine, membres suppléants du Comité des Pensions du Personnel de l'OMS pour un mandat de trois ans jusqu'en mai 2016.

= = =

[1] Décision WH65(10).